

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 01 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 08 février 2024

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3ÈME GÉNÉRATION 2022 - 2024 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAGNÉ POUR LA CRÉATION D'UN PARC PAYSAGER ET DE LOISIRS INTERGÉNÉRATIONNEL - PHASE 1

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Fabrice BARREAULT, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Dominique SIX, Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Ségolène BARDET à Gérard LEFEVRE, Daniel BAUDOUIN à Alain CANTEAU, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à Olivier D'ARAUJO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Sophia MARC à Johann SPITZ, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Nicolas ROBIN à Eric PERSAIS, Philippe TERRASSIN à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Jacques BILLY, Christelle CHASSAGNE, Guillaume JUIN, Rose-Marie NIETO, Mélina TACHE, Valérie VOLLAND.

Titulaires absentes excusées :

Jeanine BARBOTIN, Florence VILLES.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU JEUDI 8 FÉVRIER 2024

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - CONTRACTUALISATION PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE DE 3^{ÈME} GÉNÉRATION 2022 - 2024 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAGNÉ POUR LA CRÉATION D'UN PARC PAYSAGER ET DE LOISIRS INTERGÉNÉRATIONNEL - PHASE 1

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 février 2022 approuvant les modalités de gestion du Programme d'Appui Communautaire au Territoire de 3^{ème} génération 2022-2024,

Vu la délibération du 3 octobre 2023 de la commune de Magné sollicitant le PACT de 3^{ème} génération pour la création d'un parc paysager et de loisir intergénérationnel – Phase 1.

La commune de Magné a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour un soutien à l'investissement 64 427,88 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 pour la création d'un parc paysager et de loisir intergénérationnel – Phase 1.

Le coût total prévisionnel de l'opération est de 128 855,76 € HT.

La nouvelle municipalité élue en 2020 s'est engagée auprès de ses concitoyens à « préserver l'environnement et à améliorer le cadre de vie ». Ainsi, une politique volontaire de végétalisation et de reboisement du territoire communal et la poursuite des actions des Trames verte et Bleue a été engagée.

Un corridor végétal de haies champêtres en chantier participatif a été mis en œuvre.

La commune souhaite continuer cette végétalisation et créer un parc paysager et de loisirs intergénérationnels à l'arrière de la salle omnisport de la commune de Magné sur une superficie de 18 700 m². Il s'agit de proposer aux familles un espace de repos, de rencontres et d'activités pour tous les âges au sein d'un parc urbain.

Ce projet répond aux axes 1 et 2 portant sur le soutien aux cœurs de bourg et sur la transformation écologique et énergétique du règlement du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 64 427,88 € au titre du PACT de 3^{ème} génération 2022-2024 à la Commune de Magné ;

- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 7 du règlement du PACT de 3^{ème} génération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président